

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
[www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org)

Institution du  
Tribunal pénal fédéral  
Service des finances  
CP 2770  
CH-6501 Bellinzona

Estavayer-le-Lac, le 2 avril 2017

[http://www.swisstribune.org/doc/170402DE\\_TP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170402DE_TP.pdf)

**Rappel pour prise de contact pour désaccord / votre courrier<sup>1</sup> intitulé « 2<sup>ième</sup> rappel » ci-attaché**

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre 2<sup>ième</sup> Rappel ci-attaché.

Par la présente, je vous rappelle que j'ai pris contact avec vous pour désaccord le 1er mars 2017. Dans ce courrier je vous annonçais que votre facture<sup>2</sup> était transmise à Mme Simonetta Sommaruga qui a reçu un dossier de plainte, suite à ce que cette affaire touche directement au dysfonctionnement du Ministère Public de la Confédération. Voir lien internet ci-dessous :

[http://www.swisstribune.org/doc/170302DE\\_TP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170302DE_TP.pdf)

Je vous laisse constater que si je vous informe que je ne suis pas d'accord et que vous me renvoyez la même lettre, cela ne sert à rien de vous signaler mon désaccord. C'est triste que votre Institution essaie de cacher les dysfonctionnements du Ministère Public avec ce genre de procédé.

Aujourd'hui, on entend régulièrement des citoyens qui se plaignent de l'Institution du Tribunal fédéral qui ne fait plus respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. De plus en plus de citoyens se plaignent de la censure exercée par les Autorités sur la Presse dont les journalistes n'osent pas dénoncer ces dysfonctionnements de peur d'être limogés.

Par la présente, je vous demande de respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale en arrêtant de traiter les citoyens de manière arbitraire. Je transmets votre 2<sup>ième</sup> Rappel à Madame Simonetta Sommaruga en lui rappelant qu'il y a un grave problème avec le Ministère Public de la Confédération qui ne fait pas son travail. En tant que Suisse, on a droit à un Ministère Public qui fasse respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Ce n'est visiblement pas l'Eurojust qui nous contredirait avec l'enquête actuelle qu'ils ont ouvert contre le Crédit Suisse.

**De la justice parallèle que des groupes de résistants mettent en place qui atteste du dysfonctionnement du Ministère Public de la Confédération confirmée par l'action récente de l'Eurojust**

J'ai vu à la télévision suisse romande, le 31 mars dernier, l'interview du Procureur général de la Confédération Dick Marty qui disait que le Ministère Public avait été intentionnellement écarté dans l'enquête menée par Eurojust contre le Crédit Suisse. Il disait qu'on ne pouvait pas travailler comme cela.

Sur le fonds le Procureur Dick Marty aurait raison, si Eurojust avait pu faire confiance au Ministère Public de la Confédération. Du moment que le Ministère Public empêche l'instruction de plaintes qui veulent mettre fin à de la Criminalité économique, il est logique que l'Eurojust l'ait écarté.

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170316TP\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170316TP_DE.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170302DE\\_TP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170302DE_TP.pdf)

Il est triste que le Procureur Général de la Confédération n'ait pas compris que le Ministère Public se discrédite en faisant obstruction à l'instruction de plaintes pénales qui portent sur de la criminalité économique. Il ne peut pas être crédible en faisant la chasse à ceux qui dénoncent la corruption et la criminalité économique pour protéger les criminels, plutôt que de poursuivre les criminels !

***De la génération nouvelle de lanceurs d'alertes née de la violation de leurs droits fondamentaux par les Autorités fédérales suisses dont le Ministère Public.***

En 2015, lorsque les banques ont décidé de communiquer les noms de leurs employés aux USA. Plusieurs employés de banque se sont considérés comme trahis par les Autorités fédérales. Il est né une génération nouvelle de lanceurs d'alertes qui cherchent à diffuser des données montrant de la corruption et de la criminalité économique, sans vouloir faire de profit et au travers de canaux de résistance privés qui ne les exposent pas à des représailles.

Suite aux publications que je faisais sur internet, j'en suis témoin. En effet, j'ai reçu en 2015 des documents compromettants pour la BCV par de ces lanceurs d'alertes qui se considéraient comme trahis par leurs employeurs et les Autorités. Je n'étais pas la bonne personne pour vérifier l'authenticité des documents ni pour pouvoir rendre publique ces documents. J'ai à nouveau reçu en 2016, des documents audio liés au scandale de la BCV qui concernaient indirectement le procès où le Tribunal fédéral a empêché mon avocat de me représenter.

La logique aurait voulu que ces personnes transmettent leurs documents au Ministère Public de la Confédération, mais ils n'ont plus confiance dans les Autorités et ils ne l'ont pas fait. Pour autant, ils ne veulent plus se taire et ils ont cherché des personnes qui ne sont pas censurées et qui peuvent parler de ces documents sans les exposer à des représailles. C'est comme cela que j'ai reçu ces documents. A mon tour, j'ai fait le constat que je ne pouvais pas transmettre ces documents au Ministère Public de la Confédération, ni les garder à mon domicile. Je les ai alors remis à un avocat à l'étranger.

***De l'attitude d'Eurojust face au Ministère Public de la Confédération***

Aujourd'hui, lorsque le Procureur Dick Marty s'étonne qu'Eurojust ait délibérément écarté le Ministère Public suisse de l'enquête contre le Crédit Suisse, il faut qu'il se réveille et réalise que si des lanceurs d'alertes se sont adressés à Eurojust, ils ont certainement mentionné qu'ils ne voulaient pas que les Autorités suisses soient au courant car ils n'ont plus confiance dans ces Autorités.

Pour les lecteurs de cette mise au point, je rappelle que le Ministère Public de la Confédération a violé de manière crasse le respect des droits fondamentaux constitutionnels au point qu'un juge fédéral ne peut pas soutenir son rapport face à la Presse. Le Tribunal Pénal Fédéral a refusé de respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale dans cette affaire, voir lien :

[http://www.swisstribune.org/doc/160923DE\\_TP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/160923DE_TP.pdf)

Pour plus de détails, à consulter les liens :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

[http://www.swisstribune.org/doc/170401\\_24Heures.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170401_24Heures.pdf) (référence URL<sup>3</sup>)

Dites au Procureur Dick Marty de ne pas s'étonner de découvrir sur Wikileaks de nouveaux documents compromettants s'ils ne fait pas instruire les plaintes pénales.

En espérant d'avoir une attitude plus constructive du Tribunal pénal, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures

  
Dr Denis ERNI

Copie : Mme Simonetta Sommaruga, DFJP, Berne

Document numérique : [http://www.swisstribune.org/doc/170402DE\\_TP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170402DE_TP.pdf)

---

<sup>3</sup> <http://www.24heures.ch/economie/argent-finances/police-fouille-bureaux-credit-suisse-amsterdam-paris-londres/story/18927056>